

Energie 360° SA

Conditions générales pour la vente de granulés de bois et la fourniture de prestations de services par Energie 360° SA.

Remarque préliminaire

Afin de ne pas alourdir inutilement le texte, nous nous limitons à parler de clients. Les clientes sont bien entendu également incluses.

1. Conditions générales

Les conditions générales (ci-après CG) s'appliquent pour tout contrat conclu entre un client et Energie 360° AG (ci-après Energie 360°) concernant la livraison de granulés de bois ou de prestations de service. En passant commande, respectivement en attribuant un mandat, le client reconnaît la validité de ces CG.

Des accords qui s'écartent de ces CG doivent être conclus par écrit et signés valablement par les deux parties. Des déclarations sous forme de texte transmis ou sauvegardés à l'aide de moyens électroniques sont considérées comme équivalentes à des documents écrits, pour autant qu'elles soient confirmées par écrit par les deux parties et munies de signatures valables. Pour le reste, les dispositions du Code suisse des obligations sont applicables.

2. Livraison des granulés de bois

2.1 Volume

La livraison des granulés est effectuée selon la prestation convenue et pour l'usage convenu. Sauf autre disposition explicite, le contrat ne s'applique qu'à une seule adresse de livraison. La marchandise est livrée en vrac par camion citerne. Si la livraison doit avoir lieu à un autre endroit que le domicile ou le siège du client, l'adresse de destination est celle qui est précisée sur la confirmation de commande ou dans le contrat individuel.

La livraison des granulés est effectuée par les entreprises mandatées dans ce sens par Energie 360°. Sauf arrangement contraire, les livraisons de granulés de bois ne se font que les jours ouvrables.

Afin de limiter la dispersion de poussière pendant la livraison, les manchons de remplissage et de refoulement doivent être installés en plein air et munis de raccords pompiers de type A, diamètre de 110 mm. Pour des tuyaux de remplissage excédant 30 m de long, la partie à l'intérieur du bâtiment comprise, ainsi qu'en cas d'angles défavorables, nous déclinons toute garantie quant à la qualité des granulés dans le local de stockage. Le site de déchargement est réputé accessible. Les granulés sont transvasés du camion citerne vers le silo à l'aide d'un tuyau souffleur. Une prise de 230 Volts 16 Ampère est nécessaire pour le fonctionnement de l'aspirateur.

Le client est responsable du bon état de l'installation. En cas de défaut, le remplissage peut être refusé. A l'arrivée du chauffeur d'Energie 360° ou de l'entreprise partenaire d'Energie 360°, l'installation de chauffage doit être à l'arrêt depuis au moins une heure. Energie 360° est libre dans la façon d'organiser la livraison selon entente avec les divers sites. Les dates de livraison sont annoncées par téléphone.

2.2. Qualité

Energie 360° livre des granulés de bois dans la qualité convenue. Les écarts situés dans les marges de tolérance ne sont pas considérés comme des défauts. En cas de difficulté d'approvisionnement sur le marché suisse, Energie 360° se réserve la possibilité de s'écartier des accords contractuels et de fournir des granulés de bois provenant de l'étranger dans la qualité convenue. Un tel changement est annoncé au client avant la livraison.

3. Evacuation de cendres/nettoyage de silo

L'évacuation de cendres/le nettoyage de silo est réalisé dans le cadre de la prestation convenue. Energie 360° dispose d'un dispositif d'aspiration spécial pour procéder à l'évacuation des cendres/au nettoyage de silo. Les cendres sont éliminées selon les prescriptions légales. Energie 360° est libre de planifier les tournées d'évacuation des cendres à sa convenance selon entente avec les divers sites. Les dates de passage sont annoncées par téléphone. Energie 360° peut recourir à des auxiliaires pour l'exécution du contrat.

A l'arrivée du chauffeur d'Energie 360° ou de l'entreprise partenaire d'Energie 360°, le silo doit être aéré et l'installation de chauffage à l'arrêt depuis au moins une heure. Pendant le nettoyage du silo, il est impératif que le client ou son représentant assiste le chauffeur pour des raisons de sécurité. Le nettoyage du silo se fait exclusivement par aspiration via le manchon de remplissage. Le silo n'est pas balayé.

Dans certains cas, en présence d'obstacles particuliers à évaluer par le chauffeur sur place et en concertation avec le service des ventes d'Energie 360°, le nettoyage du silo peut être refusé sans prétention à un dédommagement.

4. Prix

En cas de livraison unique, le prix par tonne mentionné dans la confirmation de commande fait foi. Ce prix est fixe pour la durée précisée dans la confirmation de commande. Une attestation de pesage est établie pour chaque livraison.

Le prix fixé dans le contrat de livraison tient compte de la consommation annuelle prévisible, de la capacité de stockage et de la durée du contrat. Si le volume de granulés de bois prévu par le contrat n'est pas atteint, Energie 360° se réserve le droit de procéder à des adaptations de prix rétroactives et, ou d'exiger le remboursement de promotions.

Des différences concernant le volume de cendres et les modifications de prix qui en résultent sont répercutés en défaveur ou en faveur du client.

Des temps d'attente ou des frais supplémentaires résultant de l'absence du client, de difficultés d'accès, de manchons de remplissage et d'aération inadaptés, inaccessibles ou difficilement accessibles ainsi que de conteneurs de cendres ou de locaux de stockage inaccessibles ou difficilement accessibles seront facturés séparément.

5. Facturation/paiement

La facture est envoyée une fois la prestation fournie. Elle est à régler dans les 30 jours. Après ce délai, le client est en retard. Dès cette date, il doit s'acquitter d'un intérêt de retard de 5 % par an. Si le client ne remplit pas son obligation de paiement dans les délais, Energie 360° peut refuser les livraisons ultérieures et, après une prolongation de délai raisonnable, se retirer du contrat.

6. Garantie

Le client est tenu de vérifier la marchandise au moment de la livraison. Une plainte pour défaut de la chose livrée doit être adressée à Energie 360° immédiatement après la livraison ou, si ce n'est pas possible, en l'espace de 5 jours après la réception de la marchandise. La charge de la preuve incombe au client. Les défauts doivent être décrits avec précision par le client. En cas de plainte justifiée et adressée dans les délais, Energie 360° remplace gratuitement la marchandise défectueuse.

7. Protection des données

Energie 360° ne traite que les données nécessaires à la fourniture de la prestation, la gestion et l'entretien des relations avec la clientèle, la sécurité de l'exploitation et la facturation. Si Energie 360° fournit une prestation en collaboration avec un tiers, Energie 360° est en droit de lui transmettre des données concernant le client si la fourniture de la prestation l'exige. Dans la mesure où c'est nécessaire pour vérifier leur solvabilité ou pour faire valoir une créance à leur égard, Energie 360° se réserve le droit de transmettre des informations personnelles à des organismes fournissant des renseignements commerciaux ou à des autorités chargées de recouvrement.

Energie 360° se réserve le droit de traiter des données à des fins de marketing. Le client peut en tout temps demander par écrit à Energie 360° de s'en abstenir en ce qui concerne ses propres données.

8. For juridique

Sous réserve de dispositions légales contraignantes, le for juridique exclusif est Zurich.